

REGLEMENT : OCCUPATION DES BUREAUX, SALLES DE FORMATION ET INFORMATIQUE DE L'ESPACE FRANCE SERVICES DE L'ERNEE

- Le demandeur s'engage à laisser les locaux rangés et propres après chaque utilisation.
- Le demandeur dégage entièrement la responsabilité du CIAS de l'Ernée pour tout incident pouvant survenir pendant la location qui lui est consentie ou la mise à disposition gratuite.
- Le demandeur fait son affaire personnelle du matériel qui lui est nécessaire en plus des tables, chaises, ordinateurs et imprimante (pour la salle informatique uniquement) mis à disposition par l'EFS de l'Ernée.
- Le demandeur prend l'entière responsabilité de toute dégradation survenue pendant la location ou la mise à disposition gratuite des locaux cités ci-dessus.

PROCEDURE DE RESERVATION DES BUREAUX, SALLES DE FORMATION ET INFORMATIQUE DE L'ESPACE FRANCE SERVICES DE L'ERNEE

- Un formulaire est à demander, compléter puis envoyer par courriel à : accueil@lernee.fr, 72 heures minimum avant la date de réservation souhaitée.
- La demande de réservation est acceptée et confirmée, par retour de courriel de l'agent d'accueil et coïncide avec les horaires d'ouverture au public : **Du lundi au jeudi : 8h30 – 12h30 et 13h30 – 17h30. Le vendredi : 8h30 – 12h30 et 13h30 – 16h30.** Le partenaire est accueilli le jour J, puis orienté vers le bureau ou la salle réservés.
- La demande de réservation est acceptée et confirmée, par retour de courriel de l'agent d'accueil mais ne coïncide pas avec les horaires d'ouverture au public cités ci-dessus. Une carte d'accès à l'espace partenaires est à retirer la veille auprès de l'agent d'accueil.
- La demande de réservation n'est pas acceptée en raison de locaux déjà occupés, l'agent d'accueil en informe au plus vite le partenaire par retour de courriel.